

Département de SEINE-ET-MARNE _°._°._°_ Canton de PONTAULT-COMBAULT _°._°._°_ Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Marchés publics
---	-----------------------------------

Commande publique/BB

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°80/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales

OBJET : Avenant n°2 au marché d'entretien des systèmes d'alarmes incendie.

Marché passé selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1, R.2123-1 1°, L.2194-1 et R.2194-1 à R.2194-10 ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, adjoint au maire ;

VU la décision du Maire n°116/22 en date du 1^{er} juillet 2022 portant signature du marché n°2022013 cité en objet et notifié le 4 juillet 2022 à l'entreprise DELTATECH, sise 15 rue Eiffel à 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS ;

VU la décision du Maire n°191/2022 en date du 5 décembre 2022 portant signature de l'avenant n°1 au marché susvisé et relatif l'ajout de prestations de visites préventives annuelles pour des systèmes d'alarmes-incendie ;

CONSIDERANT que l'indice de référence mentionné au cahier des clauses particulières du contrat pour la révision annuelle des prix n'est plus en vigueur, et qu'il y a lieu de le remplacer par l'indice 010762013 Indice du coût du travail – Coût horaire – Activités spécialisées, scientifiques techniques (NAF rév. 2 section M) – Base 100 en 2020 ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de l'avenant n°2 au marché d'entretien des systèmes d'alarmes incendie, passé avec l'entreprise EIFFAGE DELTATECH, sise 15 rue Eiffel à 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS, portant modification de l'indice retenu pour la révision annuelle des prix du contrat.

Article 2 : précise que les autres clauses du contrat restent inchangées.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait sera affiché en mairie.
Expédition en sera adressée au Préfet de département.

Par subdélégation du Maire,
L'Adjoint au Maire,
Pierre VASSEUR